



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N°7 du mardi 29 septembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la mairie le 29 septembre 2020 à 19h30 sous la présidence de Christian GARIOUD, Maire, à la suite de la convocation adressée le 22 septembre 2020.

**Présents** : BLANCHET Alain – BONASSI Stéphane - COTTAREL Guy-Noël – GARIOUD Christian – JACQUET Patricia – LEGLISE Sébastien – PADEY Guillaume – REVOL Gilbert

**Absente excusée** : Corinne MIGUET, ALMAÏDA Marie

**Absentes** :

Sébastien LEGLISE est élu secrétaire de séance.

---

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2020 est approuvé par les conseillers municipaux

### **I. Location du logement communal de la Cure : désignation d'un locataire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement communal situé au Chef-Lieu dans l'ancienne cure (appartement Nord) est disponible à la location au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil les différentes candidatures reçues en mairie.

Au terme de la discussion, il s'avère que la locataire actuelle pour des raisons personnelles a demandé de reprendre cette location.

Le Conseil Municipal a décidé de répondre favorablement à sa demande.

### **II. Intervention de M. Frédéric CHEVALLIER et M. Bastien MOIROUD – CIS YENNE**

M. Frédéric CHEVALLIER, chef de centre du Centre de Secours de YENNE et son adjoint M. Bastien MOIROUD sont venus présenter au conseil municipal le fonctionnement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Ils ont également rappelé le rôle du maire et des élus attaché au service de secours.

Ils ont présenté les différentes étapes d'une opération de secours : l'appel téléphonique, le traitement du dossier au SDIS, avertissement de l'équipe concernée, départ des véhicules sur les lieux grâce au système de navigation embarquée et de l'aide, aujourd'hui, de la numérotation des habitations.

Enfin, il a été rappelé que l'entretien des bouches d'incendie est à la charge de la commune. Un contrôle de débit et de pression est réalisé tous les 5 ans et retranscrit sur un logiciel utilisé par les pompiers en cas de départ de feu. Ces derniers ont accès en temps réel aux informations relatives aux bouches d'incendie fonctionnelles.

Pour rappel, l'Avant Pays Savoyard compte uniquement des pompiers volontaires.

### **V. Questions et informations diverses**

#### **Ruines au centre du village des Cottarel**

Un nouveau courrier sera adressé au propriétaire pour qu'il intervienne sur ce bâtiment comme promis par celui-ci le 24 décembre 2019 lors de l'éboulement de la toiture maintenue en équilibre instable par un échafaudage.

**Taxe communale forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.**

A titre d'information, le Maire explique la procédure de mise en place de celle-ci, elle s'élève à 10% sur la plus-value des terrains. Loi du 13 juillet 2006.

**Lieu-dit Le Tarod, RD 40**

Suite aux remarques des habitants de ce hameau, il sera demandé à la MTD (Maison Technique du Département) de nous conseiller pour sécuriser ce carrefour.

Séance levée à 22h15

Les réunions du conseil municipal sont publiques. Si vous avez des remarques à formuler sur les décisions prises, n'hésitez pas à vous exprimer.

Loisieux, le 6 octobre 2020

Le Maire  
Christian MARIOT



Mairie de Loisieux  
Mairie de Loisieux  
(Savoie)